

Séance du 23 Mars 2026

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le :

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre JEANNE, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Madame CARNET Mathilde, Monsieur COGE Quentin, Madame DURAND Bérangère, Madame ESNAULT Amélie, Monsieur FAUVEL Thibault, Monsieur GAUGAIN Nicolas, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Monsieur LEBON Nicolas, Monsieur LECERF Etienne, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARIE François, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Madame PIGEON Charlotte, Monsieur ROUSSEAU Pierre, Madame SCHELLES Aurore, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès

Absents excusés : Monsieur CHAGNY David donne pouvoir Madame ESNAULT Amélie, Madame LARCHER Solène donne pouvoir à Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur LE TOURNEUR Julien, Madame LEPORTIER Charlotte donne pouvoir à Monsieur LEBON Nicolas,

Secrétaire : Madame VILLAIN Marie-Agnès

Deux assesseurs ont été désignés : M. COGE Quentin et M. GAUGAIN Nicolas.

Objet : Fixation du nombre de maire adjoint

Délibération 18/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

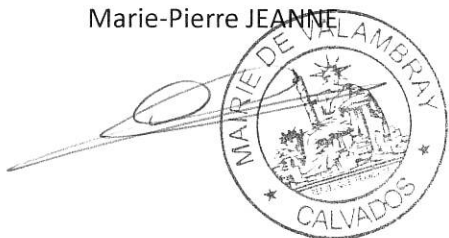
Après en avoir délibéré, décide à la majorité la création de 6 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 24 mars 2026

La Maire

Marie-Pierre JEANNE



La secrétaire

Marie-Agnès VILLAIN